

Contribution au débat sur l'engagement des garçons et des hommes pour une société congolaise plus équitable

Quelques observations en matière d'égalité des sexes

Japhet TEKILA

Kasongo,

Licencié en droit de l'Université de Kinshasa, Membre du Centre de règlement des différends en Afrique (CERDIA, Faculté de droit, Université de Kinshasa) et du Club de droit international Charles Rousseau (Université de Kinshasa).
tekilajaphet2o@yahoo.fr

Introduction

Si les chiffres pouvaient parler, ils crieraient. Un aspect frappant de la dernière évaluation de l'indice mondial sur l'égalité des sexes est la place qu'occupe la République démocratique du Congo. La RDC est classée au bas de la liste des pays pris en compte dans les enquêtes sur cette problématique ; elle occupe la 144^e place sur 148, juste devant le Yémen, l'Afghanistan, le Niger et l'Arabie Saoudite ⁽¹⁾. En dehors du phénomène largement documenté du viol et des violences sexuelles à l'égard des femmes ⁽²⁾, cet état des choses fait de la RDC l'un des pays où la situation des femmes et des filles n'est pas élogieuse, assombrissant encore un peu plus son image ⁽³⁾. Pourtant, un principe politique d'égalité des sexes ⁽⁴⁾ est posé dans la Constitution congolaise du 18 février ⁽⁵⁾ et accepté par tous.

1 Voir l'étude intitulée « République démocratique du Congo – RDC, Profil du pays en matière d'égalité de genre » (menée par l'Ambassade de Suède en RDC), 2014.

2 *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, 2010, p.319, §617 ; Réseau des femmes pour un développement associatif (RFDA), Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix (RFDP) et International Alert (IA), « Le corps des femmes comme champ de bataille durant la guerre de la RDC », 2004; Dignité des sans-voix (DSV), « Femmes dans la tourmente des guerres en RDC », 2002; MSF, « I Have no Joy, no Peace of Mind; Medical, Psychosocial and Socio-economic Consequences of Sexual Violences in Eastern DRC », 2004, etc.

3 La République démocratique du Congo est qualifiée d'observatoire particulièrement passionnant des conflits en Afrique. Après le long cycle des conflits armés, « la question foncière (y) occupe l'avant-scène de l'actualité », d'après LAPIKA DIMONFU et KIYULU (N.), « Les enjeux fonciers et les conflits en République Démocratique du Congo », in Vincent KANGULUMBA MBAMBI (dir.), *La loi du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés au Congo. Trente ans après : quel bilan ? Essai d'évaluation*, Bruxelles, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 161.

4 C'est le principe de la parité homme – femme, prévu à l'article 14 de la Constitution en ces termes : « L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme ».

5 Exposé des motifs, Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, in *J.O.R.D.C.*, n° spécial, 47^{ème} année, 2006, telle que modifiée et complétée par la loi du 20 janvier 2011.

Par ailleurs, conformément à une illusion volontairement entretenue qui perçoit les filles et les femmes comme responsables des inégalités entre les sexes, soit en tant qu'éducatrices des enfants soit en raison de leur supposée « trop grande ignorance » pour faire valoir leurs droits, il en résulte un faible engagement des garçons et des hommes dans « les questions de femmes » - perçues comme relevant exclusivement de la compétence de celles-ci.

Cette réflexion affleure ainsi le débat sur le rôle des garçons et des hommes en matière d'égalité des sexes. Comment engager efficacement les garçons et les hommes dans les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes au sein de la société congolaise ? Telle est la question fondamentale que nous nous proposons d'examiner.

Pour ce faire, nous clarifierons d'abord la sémantique en rappelant certaines définitions. Ensuite, nous présenterons une grille de lecture sur les obstacles à l'égalité des sexes en RDC avant de suggérer quelques pistes de mise en œuvre de l'engagement des garçons et des hommes pour la promotion de l'égalité des sexes.

1. Définition de quelques concepts

Par **égalité des sexes**, on entend un état des rapports sociaux dans lequel les femmes et les hommes, les garçons et les filles, bénéficient de l'égalité des droits, des responsabilités et des chances, sans que cela dépende du fait d'être né homme ou femme. Pris dans son sens étymologique ⁽⁶⁾, l'égalité signifie l'équité. L'essence même de l'équité n'est pas un traitement identique –le traitement peut être égal ou différent, mais devrait toujours être considéré comme équivalent en termes de droits, de prestations, d'obligations et d'opportunités. Lorsqu'on évoque les **rôles respectifs des hommes et des femmes**, il s'agit des comportements, des activités et des responsabilités qu'une société donnée juge appropriées pour un homme, une femme, un garçon ou une fille.

Les **relations entre les sexes** sont les modalités selon lesquelles une société définit les droits, les responsabilités et l'identité des hommes et des femmes, les uns par rapport aux autres.

La **discrimination fondée sur le sexe** indique toute exclusion ou restriction faite sur la base des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs relations mutuelles, privant un être humain de la pleine jouissance des droits de la personne.

Genre : concept relativement récent en sciences sociales, le « genre » ne renvoie pas aux garçons et aux filles, mais à masculin et féminin – c'est-à-dire aux qualités ou caractéristiques que la société attribue à chaque sexe. En effet, les êtres humains naissent de sexe féminin ou masculin, mais apprennent à

6 Étymologiquement, « égalité » vient du latin « *aequalitas* » proche de « *aequitas* »=équité.

devenir des femmes et des hommes. Les perceptions de « genre » varient considérablement au sein et entre les cultures, et évoluent au fil du temps. Mais dans toutes les cultures, le « genre » détermine les pouvoirs et les ressources dont disposent les femmes et les hommes. La confusion entre sexe et genre est courante. Le « sexe » se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles. Le « genre » se rapporte à la culture et à la classification sociale en « masculin » et en « féminin ». Le genre fait donc référence aux qualités, aux goûts, aux aptitudes, aux rôles et aux responsabilités, associés aux hommes et aux femmes dans une société.

Parité : Le concept de parité « a d'abord une acception monétaire. C'est l'équivalence de valeur entre deux monnaies, appréciées par référence aux critères communs dont leurs valeurs sont fonction de change (...) Juridiquement, la parité signifie l'égalité mathématique entre diverses catégories dans la composition d'un groupe social, réalisée lorsque chaque catégorie y est représentée par un même nombre de personnes ⁽⁷⁾ ». Nous préférons la définition qu'en donne Marie-Madeleine Kalala, à savoir « une égalité parfaite entre l'homme et la femme dans la représentation au sein des organes de prise de décisions tant aux niveaux national que provincial et local ⁽⁸⁾ ».

2. Les obstacles à l'égalité des sexes en RDC

Selon une étude menée par l'Ambassade de Suède au cours de l'année 2014 portant sur le profil de la RDC en matière d'égalité de genre dont nous reprenons ici certaines conclusions, les principaux obstacles à l'égalité des sexes en RDC portent notamment sur :

1. La perception sociale des femmes congolaises :
 - a. Les femmes congolaises sont souvent perçues comme des mères et/ou des parentes de membres masculins de la famille. Rarement, elles sont considérées comme des êtres à part entière. Il en résulte une incompréhension des besoins et des attentes des femmes et des filles et, dès lors, l'incapacité à concevoir des programmes et politiques efficaces.
 - b. Les programmes nationaux et internationaux perçoivent majoritairement les femmes comme des êtres pauvres et « vulnérables », c'est-à-dire inactifs, vivant dans des zones rurales. C'est en fonction de cette perception des femmes que les acteurs nationaux et internationaux orientent leurs priorités.
 - c. Les femmes sont traitées comme des objets de charité, et non comme des titulaires des droits, alors qu'elles devraient être traitées en tant que citoyennes, dont les droits doivent obligatoirement être protégés par le gouvernement.

7 Gérard CORNU, *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2003, Verbo « Parité ».

8 Marie Madeleine KALALA, « Parité homme-femme dans la période post-électorale », in *Congo-Afrique* (Février-Mars 2006), n°402-403, p. 103

2. Le discours sur l'égalité hommes – femmes en RDC tend à rejeter implicitement la faute des inégalités entre les sexes sur les femmes. Les « questions de femmes » sont perçues comme relevant de la compétence exclusive des femmes.
3. La problématique du « genre » est souvent réduite à celle de la violence sexuelle. Le discours sur la violence sexuelle elle-même est exclusivement lié au conflit à l'Est du pays, et non comme un problème d'envergure nationale. La violence sexuelle devient de plus en plus un fonds de commerce par lequel les acteurs du secteur des ONG lèvent des fonds sans pour autant posséder les compétences et les capacités requises (⁹).
4. Le ministère du genre, de la famille et de l'enfant en tant que point focal des acteurs nationaux et internationaux sur les questions de genre ne dispose pas de capacités requises pour mettre en œuvre son mandat (¹⁰). Cela traduit un manque d'appropriation nationale en la matière.
5. Le droit, instrument des inégalités des sexes : certes, la Constitution congolaise évoque spécifiquement les droits des femmes aux articles 5, 14 et 15. Mais, les dispositions du projet de loi sur la parité concernant les quotas de 30% ont été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême de justice faisant office de Cour constitutionnelle. Qui plus est, le Code de la famille contient un grand nombre d'éléments hautement discriminatoires, dont l'obligation pour les femmes d'obtenir l'autorisation maritale avant de poser certains actes. Les principaux instruments de promotion des droits de la femme restent très peu connus du grand public. C'est le cas de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle.

Il y a davantage.

Il convient de faire remarquer que les inégalités entre les sexes sont principalement forgées par les logiques coutumières qui érigent des formes de masculinité injustes et répressives en un système idéal. Système dans lequel les hommes exercent l'essentiel du pouvoir dans presque tous les domaines, des décisions personnelles ayant trait à la taille de la famille, à l'élaboration des politiques et programmes à tous les niveaux de gouvernance de la cité. Ainsi donc, les rapports sociaux des sexes impriment leur marque dans divers champs de la vie nationale.

En effet, c'est au sein de la famille que l'enfant apprend ce qui convient le mieux aux hommes et aux femmes. Ceci se reflète aussi bien dans la répartition des tâches domestiques qu'à travers les jouets distribués aux petits enfants.

9 Lire à ce sujet, Maria ERIKSSON BAAZ et Maria STERN, *Sexual Violence as Weapon of War ? Perceptions, Prescriptions, Problems in the Congo and Beyond*, Zed Books en collaboration avec le Nordiska Afrikainstitutet, 2013.

10 Délégation de l'Union européenne, *Appui au Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant en RDC. Etude d'analyse organisationnelle et institutionnelle*. Contrat n°2012/301648. Rapport final Avril 2013.

A la jeune fille, sont distribuées les poupées, les accessoires de beauté, alors qu'au jeune garçon, on offre des jouets ayant trait aux techniques sophistiquées comme des petites voitures, des jeux vidéo, des cow-boys. Ainsi, le petit garçon assoit « inconsciemment » sa domination sur la petite fille. C'est comme si la société elle-même, en faisant de ces jouets des jouets des garçons, leur apprendait que ce sont les hommes qui ont le monopole des savoirs. Pourtant, quand on interroge les parents, ils déclarent sans ambages qu'ils éduquent leurs enfants de manière égalitaire. Malheureusement, la réalité traduit les faits : l'éducation familiale perpétue les différences hiérarchisées entre filles et garçons.

Instance socialisatrice par excellence, l'école ne se donne pas non plus une finalité d'émancipation des filles. D'abord, les parents eux-mêmes n'ont pas de projets scolaires aussi ambitieux pour les filles que pour les garçons. Ensuite, le système scolaire qui devrait permettre en droit l'accès de tous et de toutes à tous les savoirs, opère en réalité une sélection de ces savoirs en fonction du sexe. Ceci est vrai à la fois dans le choix des filières que dans la transmission des connaissances. Les sciences et les techniques sont réputées « territoire masculin » ; les lettres et les sciences humaines, « territoire féminin ». Les enseignants considèrent les garçons comme « pouvant mieux faire » et les filles comme « pouvant faire tout ce qu'elles peuvent ». Ces expériences vécues au sein de nos écoles influent sur la construction de la personnalité des élèves.

Plus grave encore, si l'on considère les contenus des programmes scolaires, les filles n'ont pas assez de modèles auxquels elles peuvent s'identifier puisque les héroïnes sont quasi absentes en histoire comme en géographie, en physique, en mathématiques ou en chimie. Enfin, les orientations sur le marché de l'emploi restent déterminées par la hiérarchie des valeurs construite conformément à l'ordre social des sexes.

Nous pouvons multiplier les exemples, la conclusion demeure : les inégalités entre les hommes et les femmes existent dans tous les secteurs, que ce soit dans celui de l'enseignement, de la santé ou au niveau de la participation à la vie politique, à celui de l'accès aux ressources (financières, naturelles), l'accès à la justice ainsi qu'au niveau de l'habilitation économique ⁽¹¹⁾.

Dans ce monde en pleine mutation, est-il possible de mobiliser davantage les hommes en faveur des mesures, des actions et des politiques d'égalité femmes-hommes ?

Nous suggérons ici quelques pistes de mise en œuvre de l'engagement des garçons et des hommes dans la perspective de genre.

11 Constat d'Annika BEN DAVID, actuel Ambassadeur de Suède en RDC, « Avant-propos », in *République démocratique du Congo – RDC, Profil du pays en matière d'égalité de genre* (étude menée par l'Ambassade de Suède en RDC), 2014.

3. Quelques pistes d'action

L'égalité des sexes n'est pas une question exclusivement féminine. Elle intéresse pleinement les hommes aussi bien que les femmes. L'attention croissante portée ces dernières années sur le rôle des garçons et des hommes dans ce domaine reflète une évolution vers des stratégies d'intégration. Cette démarche s'inscrit dans un cadre plus large de promotion des droits de l'Homme. Il s'agit tout autant d'une question de principe dictée par un souci de justice, que d'une contribution au progrès économique et social du pays. C'est pourquoi il est crucial, à cette fin, d'analyser les moyens par lesquels les garçons et les hommes peuvent s'engager dans les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes au sein de la société congolaise.

Au niveau des relations interpersonnelles :

Les hommes et les garçons entretiennent des relations sociales variées avec les femmes et les filles, en tant qu'épouses, partenaires, mères, sœurs, tantes, filles, nièces, amies, camarades de classe, collègues et voisines. Ce qui constitue un motif puissant pour eux de promouvoir l'égalité entre les sexes dans divers domaines, tels que l'éducation, la santé sexuelle, la parentalité, les violences sexuelles et sexistes, les tâches domestiques, la prévention de la transmission du VIH.

Au sein de la famille :

Il est important de commencer à parler très tôt aux garçons de l'égalité entre les sexes pour faciliter le développement précoce des perceptions positives concernant les relations entre les sexes et éviter d'inculquer des stéréotypes sexuels. L'on peut y rendre compte de la participation des hommes aux tâches ménagères.

Concernant la paternité :

L'éducation de jeunes enfants peut porter sur l'apprentissage de la garde du nourrisson et des soins à lui assurer, à la façon d'exprimer ses sentiments sans être violent. A l'âge adulte, les résultats peuvent être prometteurs, notamment la réduction de l'usage de violences physiques, sexuelles et psychologiques envers la femme ; la construction d'un partenariat avec l'épouse à propos de la prise de décision en matière de reproduction, un traitement plus équitable et non discriminatoire pour les enfants des deux sexes.

L'école :

C'est un cadre approprié où l'on devrait cultiver l'égalité entre les sexes en inculquant des attitudes et des comportements de respect mutuel ou encore en engageant des débats sur l'amitié, les relations avec les filles, la sexualité, la violence, ...

Le sport :

Le sport peut également être un important moyen d'atteindre les garçons pour débattre et combattre des stéréotypes sexuels, de la discrimination et de

la violence sexiste. On peut recourir utilement à des métaphores sportives pour élaborer des messages qui plaisent aux jeunes hommes.

Partout ailleurs :

Divers milieux réunissant un grand nombre d'hommes, en particulier les institutions et associations majoritairement masculines, peuvent se prêter à des activités de sensibilisation des hommes à leur rôle et responsabilités en matière de promotion de l'égalité des sexes et du plein exercice par les femmes de tous leurs droits fondamentaux.

Par ailleurs, une revue systématique des facteurs déterminant le comportement sexuel des jeunes, reprenant 268 études qualitatives publiées entre 1990 et 2004 et couvrant toutes les régions du monde ⁽¹²⁾ a confirmé que la consommation de drogues, les relations sexuelles non protégées et une conduite dangereuse, peuvent être perçues comme une façon d'affirmer sa virilité. Et, dans certaines régions de la RDC, être homme signifie être fort et agressif. D'où, pour aboutir à des changements profonds de comportements individuels et collectifs, il convient de promouvoir des modèles masculins positifs dans la vie publique, au sein de nos communautés, de nos écoles et au foyer.

Conclusion

Comme on s'en aperçoit, une dynamique en faveur du changement est en train de se construire. Le processus est lent mais les résultats sont prometteurs. Des hommes se rendent de plus en plus compte que leur vie pâtit également d'un système d'inégalité entre les sexes s'accompagnant des incidences néfastes sur les femmes ou les filles avec lesquelles ils vivent, travaillent, et entretiennent des relations multiformes. Ils souhaitent que leurs filles grandissent dans un monde qui offre aux jeunes femmes la sécurité, la liberté, la tolérance et le respect. Ce qui constitue pour eux un motif puissant de s'engager. Cette prise de conscience accrue rend manifeste l'intérêt collectif des hommes dans la promotion de l'égalité entre les sexes.

En conséquence, il est impérieux que le discours sur le genre place les hommes et le comportement masculin *au centre* car les hommes contrôlent l'essentiel des avoirs économiques, du pouvoir politique et du pouvoir culturel censés soutenir les revendications des femmes. Aussi, la présente réflexion s'est-elle efforcée de montrer que contrairement à la perception erronée tendant à faire de la femme l'actrice majeure sinon unique de la lutte pour l'égalité des sexes, la clef du succès dans ce domaine gît entre les mains de l'homme qui devra s'engager résolument aux côtés de la femme pour un partage équilibré des droits et des responsabilités aussi bien que pour l'éradication des stéréotypes liés au genre. ■

12 MARSTON et KING, *Factors that shape young people's sexual behaviour : a systematic review*. Lancet, 2006.